Section Certifications

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 5-0531 rév. 21

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

I.CERT
PARC D'AFFAIRES - BÂTIMENT K - CENTRE ALPHASIS
ESPACE PERFORMANCE
35760 SAINT GREGOIRE

SIREN **:** 500764741

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/IEC 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de certification dans les domaines suivants / *for certification activities in the following areas* :

Santé sécurité au travail / *Occupational health and safety*
Formation / *Training*

réalisées par l'entité **I.CERT** et le(s) implantation(s) éventuelle(s) intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée, située(s) aux adresses ci-dessous / *performed by the above mentioned entity and the location(s) involved in the accreditation process, at the addresses below* :

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix* :

5-0531 rév. 21

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/09/2024**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/09/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Management - Personnes - Produits Sécurité
Pole manager – Management – Personns - Products - Security,

Christelle REBILLET

DocuSigned by:
Christelle REBILLET
5C46E0436CFF4CC...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 5-0531 Rév 20.*This certificate cancels and replaces the certificate N° 5-0531 Rév 20.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

Section Certifications

ANNEXE TECHNIQUE
TECHNICAL APPENDIX

N° 5-0531 rév. 21

Organisme accrédité / *Entity accredited* :
I.CERT

Pour : I.CERT - SAINT GREGOIRE

Formation / Certification des organismes de formation Qualiopi # ***Training***

Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
Réalisation d'actions concourant au développement de compétences (actions de formation, bilan de compétences, validation d'acquis d'expérience et formation par apprentissage)	- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Guide de lecture du référentiel national - Règlement d'usage de la marque française de garantie Qualiopi et sa charte d'usage	6

Formation / Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostic technique (immobilier) # ***Training /*** *Certification of training of real estate diagnosticians*

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Formation initiale et/ou continue domaine amiante	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	6
Formation initiale et/ou continue domaine gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	6

Formation initiale et/ou continue domaine plomb	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	6
Formation initiale et/ou continue domaine termites	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	6
Formation initiale et/ou continue domaine électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	6

Santé sécurité au travail /

Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS) #

Occupational health and safety /

Certification of training in the Safety Protection Health Coordination

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les coordinateurs en matière de sécurité et de protection de la santé	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 26 décembre 2012, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification	6

Santé sécurité au travail /

Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante #

Occupational health and safety /

Certification of training in the prevention of risks related to asbestos

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les travailleurs réalisant les activités relevant du 1° de l'article R4412-94 du code du travail	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte le décret du 4 mai 2012 et l'arrêté du 23 février 2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	6

Formation /

Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostic technique (immobilier) #

Training /

Certification of training of real estate diagnosticians

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Formation initiale et/ou continue domaine énergie	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	6
Formation initiale et/ou continue domaine énergie	Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation	6

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/09/2024**

[#] *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CPS INF 02 disponible sur* www.cofrac.fr

En l'absence de date ou de version, la version qui s'applique est la version en vigueur, disponible sur demande auprès de l'OEC. In the absence of date or version, the applicable version is the current version, available on request from the CAB.

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 5-0531 Rév. 20. *This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 5-0531 Rév. 20*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr